

(Compléter une fiche par agent accompagnée du dernier bulletin de salaire)

ETABLISSEMENT :

Date de CSE : / / 202. Avis : Favorable Défavorable Ordre de priorité du dossier :

AGENT : Nom : Prénom :

N° INSEE : (13 chiffres)

(Copie du contrat de travail si CDD)

Emploi/grade :

Report : oui non

Liste principale : oui non

Date d'admission (concours, VAE) :

/ / 20..

N° modules (cursus partiel) :

Redoublement : oui non

INTITULE DE FORMATION :

Etude Promotionnelle

Formation Qualifiante : Niveau → 1 2 3 4 5 6

L'agent envisage une évolution professionnelle : oui non

N° RNCP :

Date de début de scolarité : / / 2024

Date de fin de scolarité : / /

Nombre de mois :

Objectifs visés à l'issue de la formation :

Organisme de formation :

(joindre devis)

Numéro de déclaration d'activité :

N°SIRET :

COUT ET REPARTITION : → Consulter les modalités 2024

Frais pédagogiques	Frais de déplacement	Frais de salaire	TOTAL
€	€	€	€
Devis organisme	Nombre de mois x 400€ (plafond)	Nombre de mois x forfait du grade	

Pour les formations qualifiantes : le certificat, la qualification ou le diplôme visé est inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de niveau 1 à 6 nouvelle nomenclature (Décret n° 2019-14).

Sur le CPF :

- Une qualification et certification dans le champ des métiers FPH
- Une formation diplômante ou qualifiante inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/> ou un titre inscrit à l'inventaire de la CNCF <http://inventaire.cncp.gouv.fr>
- Les formations de type « cléa » sont éligibles (cléa, la certification socle de connaissances et compétences professionnelles du Copanef)- <http://www.certificat-clea.fr>

L'établissement atteste avoir pris connaissance des conditions de prise en charge par l'ANFH, certifie l'exactitude des renseignements fournis et la conformité des documents joints.

Le Directeur de l'établissement :

Cachet de l'établissement

Fait à :

Le : / /

Signature :